



## LES FONDAMENTAUX : LE RÔLE DES ÉLUS, LES FINANCES, LES MARCHÉS PUBLICS

ISE 2018-2019 



### PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Programme d'une journée

Cette formation permet d'acquérir rapidement et de manière pratique les savoirs de base de l' élu concernant le rôle des élus, leurs responsabilités, le budget, la fiscalité et les marchés publics.

La journée de formation s'articule autour de 5 grands thèmes :

- Le rôle des élus,
- La présentation de la Fonction publique territoriale,
- Les finances de la commune et son budget,
- Les bases du fonctionnement et de la réglementation des marchés publics et ses dernières évolutions légales,
- La responsabilité civile et pénale de l' élu.

Il s'agit d'une boîte à outils indispensable pour tout élu qui désire acquérir les clefs de compréhension et de lecture de sa collectivité pour s'y investir pleinement et durablement.



#### Calendrier

Voir le site <http://www.is-elus.com> onglet calendrier en haut à droite

La formation peut être aussi livrée sur demande à des dates choisies par la collectivité en accord avec le formateur

#### VOTRE FORMATEUR

**Eric MARULIER**, Associé du Cabinet d'Expertise Comptable CLEVE qu'il a créé en 2015.

Ancien élu municipal, chargé des finances locales. Formateur sur la thématique des finances (locales, départementales et régionales) pour l'Institut Supérieur des Elus, il a déjà formé avec succès plus d'une centaine d'élus.

Directeur administratif et comptable, diplômé de l'IAE Amiens en administration d'entreprise, Master en management.

## ELECTIONS

# LES FONDAMENTAUX : LE RÔLE DES ÉLUS, LES FINANCES, LES MARCHÉS PUBLICS

### Programme détaillé

9h15 – 9h30 - Accueil des participants

9h30 – 9h40 - Rappel des objectifs et tour de table

9h40 – 11h15

Les compétences des différents acteurs de la vie municipale (Les élus d'une part : le Maire et son cabinet, les Adjoints, les Conseillers délégués, conseillers municipaux de la majorité et de l'opposition, et d'autre part le personnel communal : le DGS, les Directeurs de service, les employés communaux)

11h15 – 12h00

Les relations élus/personnel municipal, les droits et les devoirs des élus, les droits et les devoirs des personnels, les principes généraux de la loi du 26 janvier 1984 portant sur la Fonction Publique Territoriale

12h00 – 12h30

Présentation du budget d'une collectivité :

- . Sa préparation et son exécution,
- . La fiscalité communale
- . Les différents documents budgétaires
- . Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable
- . L'exécution des recettes et l'exécution des dépenses
- . Le calendrier budgétaire

Déjeuner

14h00 – 14h45

Les Principales obligations en matière de marchés publics :

- . Les règles de passation des marchés publics
- . Les formalités de publicité des marchés publics
- . La notion de dématérialisation des marchés publics.
- . Et toutes autres notions que M. le Maire souhaiterait voir travailler dans les délais impartis

14h45 – 17h30

La Responsabilité civile et pénale des élus locaux

Conclusion de la journée de formation



## ELECTIONS

# LES FONDAMENTAUX : LE RÔLE DES ÉLUS, LES FINANCES, LES MARCHÉS PUBLICS

## Conditions d'inscription

Pour connaître le prix de cette formation reportez-vous à la grille tarifaire en page 5.

Merci de compléter le formulaire de le signer puis de le faire signer impérativement par l'autorité compétente accompagné de son cachet et de l'envoyer par courrier postal à l'adresse suivante : Institut Supérieur des Élus - 10, rue du Delta -75009 Paris. En adresser une copie par courriel à [contact@is-elus.com](mailto:contact@is-elus.com)

L'annulation du fait du participant devra intervenir dans les 14 jours calendaires avant le début du stage, à défaut les frais d'inscription resteront dus.

### Lieu de formation

Vous serez informé du lieu exact environ 20 jours avant le début de la formation.

### Conditions de la formation

Pour la plupart des sessions nous limitons volontairement le nombre de participants afin de privilégier la qualité de la relation formateur-participant.

### Règlement

Consulter le lien du site [www.is-elus.com/6292-2](http://www.is-elus.com/6292-2) ou l'onglet : modalité d'inscription et de paiement de nos formations.

## ELECTIONS

# LES FONDAMENTAUX : LE RÔLE DES ÉLUS, LES FINANCES, LES MARCHÉS PUBLICS

### Remplir un bulletin d'inscription par participant

Date(s) de la formation : Tarif par jour : € ttc  
Total en fonction du nombre de jour : € ttc (voir grille tarifaire page 5)

#### Participant

Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom : Prénom :

Mandat en cours :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone professionnel : Téléphone portable :

E-mail :

#### La collectivité

Nom de la collectivité

Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nombre d'habitants :

Je déclare être élu  Oui, je souhaite m'inscrire à la formation ci-dessus visée

*Le coût de la formation intègre l'ensemble des supports de cours et les pauses cafés. Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement direct, par chaque participant, auprès de sa collectivité.*

Oui, je souhaite recevoir une attestation de participation en      exemplaires

Date et signature du participant (obligatoire)

Responsable de la collectivité et cachet de la collectivité (obligatoire)

## ELECTIONS

# LES FONDAMENTAUX : LE RÔLE DES ÉLUS, LES FINANCES, LES MARCHÉS PUBLICS

## Grille tarifaire

Tarifs « élus » et « collaborateurs » pour les formations dispensées à l'institut

Moins de 1000 habitants :	474 € ttc
de 1000 à 2000 habitants :	547 € ttc
de 2000 à 5000 habitants :	588 € ttc
de 5000 à 10000 habitants :	744 € ttc
de 10000 à 20000 habitants :	792 € ttc
de 20000 à 35000 habitants :	816 € ttc
de 35000 à 50000 habitants :	840 € ttc
Plus de 50 000 habitants, organismes publics et assistants parlementaires :	948 € ttc
Conseils départementaux et régionaux, collectivités territoriales :	960 € ttc
<i>Autres (Dirigeants, cadres, étudiants, entreprises, associations) : nous consulter</i>	

Tarif pour les formations personnalisées (dans vos locaux et/ou à l'institut):

Formation personnalisée (l'intervenant accompagne exclusivement l' élu, l' élu bénéficie du temps du formateur pour lui seul à 100%),  
Tarif journalier : 1068 € ttc

Tarif pour les formations de groupe dans vos locaux :

Quelle que soit la taille de votre collectivité et le nombre de collaborateurs qui souhaitent participer à la séance de formation, l'ISE vous propose un tarif sur mesure avec l'intervenant de votre choix sur l'ensemble de notre catalogue.

Des formations spécifiques à vos problématiques peuvent être également proposées sous forme de séminaire d'un ou plusieurs jours avec la participation d'un ou plusieurs formateurs ; devis gratuit sur demande.

Tarif journalier : A partir de 1662 € ttc pour un groupe de 3 à 12 personnes

Des devis gratuits sont envoyés sur demande. Toutes nos formations peuvent être dispensées dans la collectivité à des tarifs très avantageux. Plus le nombre de participants est important moins la collectivité dépense pour l'achat de nos formations.

***N.B : Nos tarifs sont toutes taxes comprises, une facturation vous est transmise après la formation effectuée.***



## ELECTIONS

# LES FONDAMENTAUX : LE RÔLE DES ÉLUS, LES FINANCES, LES MARCHÉS PUBLICS

## Nos références

Plus de 200 collectivités et des milliers d'élus qui nous font confiance :

### Communes :

• Andrésey • Anzin • Argelès sur Mer • Annecy le Vieux • Artannes sur Indre • Aubigny les Pothées • Aulnay sous-bois • Arras • Artannes • Aumetz • Aurillac • Avon • Bar le Duc • Bastia • Bartenheim • Beauvoisin • Behren lès Forbach • Béthune • Bezons • Beynat • Bitche • Blanquefort • Bloye • Boissy Saint Léger • Bouéni • Bry sur Marne • Caen • Calonne-Ricouart • Carcassonne • Canéjan • Celles lès Condé • Choisy le Roi • Chaville • Combs la Ville • Compiègne • Condorcet • Corbeil Essonnes • Courrières • Cosne-Cours sur Loire • Cramans • Creil • Croissy-Beaubourg • Crolles • Dijon • Drancy • Dreux • Equancourt • Fontenay lès Briis • Fontenay aux Roses • Fourmies • Garges lès Gonesse • Gournay sur Marne • Grosseoeuvre • Héricy • Joué lès Tours • Juziers • Kremlin Bicêtre • Lacanau • Lachelle • La Couronne • La Croix Saint Ouen • Lagny sur Marne • Le Bourget • Le Lamentin • Le Pecq • Le Plessis Trévis • Le Perreux sur Marne • Le Trait • Le Tampon • Lillebonne • Limeil Brévannes • Longeville lès St Avold • Longperrier • Loos • Luneray • Lyon • Maignelay-Montigny • Marolles en Brie • Marolles en Hurepoix • Marseille • Mesnil-Esnard • Mieucé • Moins • Montdidier • Montévrain • Montferrier • Moustey • Nemours • Niort • Noisy le Grand • Nogent sur Marne • Orval • Passy • Péronnas • Poilly sur Tholon • Poissy • Pontivy • Reims • Ris-Orangis • Roissy en France • Sada • Sadirac • Saint Avold • Saint-Elie • Saint Denis (93) • Saint Joseph de la Réunion • Saint Laurent en Grandvaux • Saint Lô • Saint Louis • Saint Louis de Monferran • Saint Médard en Jalles • Saint Paul Trois Châteaux • Saint Pierre • Saint-Quentin-en-Yvelines • Saint Ouen • Saint-Ouen des Toits • Saint Raphaël • Sainte Luce sur Loire • Sauvigny • Sceaux • Soultz • Souppes sur Loing • Toulon • Toulouse • Tour la ville • Trappes • Vernouillet • Vigneux sur Seine • Villaine la Juhel • Villars • Villejuif • Villeneuve de la Raho • Villiers sur Marne • Vitrolles • Vonnas • Voujeaucourt • Wissous

### Communautés :

• Communauté de communes d'Artois • Communauté de communes Caux-Vallée de Seine • Communauté de communes Loire et Nohain • Communauté de communes du Grand Guéret • Communauté de communes du Val de l'Indre • Communauté d'agglomération du grand Avignon • Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau • Communauté d'agglomération Est Ensemble • Communauté de l'agglomération Creilloise • Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines • Communauté intercommunale du Nord de la Réunion • Communauté CIVIS de la Réunion • Communauté du Pays des Écrins • Mulhouse Alsace Agglomération • Communauté Saint Lô Agglomération • Communauté d'agglomération Cap Excellence • Amiens métropole • Métropole Européenne de Lille • Montpellier Méditerranée Métropole • Marseille Provence Métropole • Bordeaux Métropole

### Conseils départementaux et régionaux :

• Ardennes • Calvados • Gironde • Haute-Savoie • Maine et Loire • Martinique • Mayotte • Meurthe et Moselle • Oise • Territoire de Belfort • Seine Saint Denis • Seine-Maritime • Val d'Oise

### Établissements publics :

• Conseil Régional d'Ile de France • Conseil Régional d'Aquitaine • Conseil Régional de Lorraine • Conseil Régional de la Martinique • Conseil Régional Rhône-Alpes • Conseil Régional de Normandie • Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur • Conseil Régional de la Réunion • Conseil Régional Grand Est • Conseil Régional des Hauts de France • Conseil Régional des pays de la Loire

### Collectivités territoriales :

• Collectivité territoriale de Martinique

(Liste de nos références en permanence actualisée sur notre site)